

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 11 octobre 2017

PRESENTS: Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Daniel CRAMER, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Alexandre JALLOT, Serge DURAND.

ABSENTE : Véronique MYE, excusée

PROCURATION : Véronique MYE à Didier ROMEUF

OBJET: RENOUELEMENT ADHESION À LA CONVENTION PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Il a été décidé de renouveler l'adhésion du 01/01/2018 au 31/12/2020 au pôle santé au travail du Centre de Gestion . (médecine du Travail)

OBJET: DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVOS DE BILLOM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué auprès du SIVOS de BILLOM en remplacement de Madame Anne-Marie BAUDUSSEAU, démissionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne Monsieur Didier ROMEUF, Maire, domicilié :Le Clos 63520 SAINT-FLOUR L'ETANG, délégué auprès du SIVOS de BILLOM.**

OBJET: SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généreux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

OBJET: DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie.

- 1) Solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA, une demande émanant de la Fondation de France et autre de L'Association des Maires de Fort de France.
- 2) Téléthon de l'AFMTÉLÉTHON.
- 3) Ecole de Saint-Dier d'Auvergne pour financer une classe de neige au Lioran pour un enfant de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération décide :

- 1) À 2 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 ABTSENTIONS de ne pas donner suite aux demandes de subvention pour la solidarité nationale aux victimes de l'ouragan IRMA dans les Antilles.
- 2) À l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'AFMTÉLÉTHON.
- 3) À l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'école de Saint-Dier D'Auvergne, considérant que les enfants de la Commune doivent être scolarisés en primaire dans les écoles du RPI SAINT-FLOUR L'ETANG/TREZIOUX.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été demandé au Maire de prendre un arrêté pour la destruction des pigeons qui occasionnent de nombreux dégâts sur les toitures des bâtiments publics et des particuliers ainsi que dans les champs et les semis des agriculteurs.

Séance levée à 22h15.

Vu pour être affiché

Le 23/10/2017

le Maire,

Didier ROMEUF.